

## CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

**VERSION MISE A JOUR : 13/03/2025**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

### 1. L'ORGANISME DE FORMATION

- **DÉNOMINATION SOCIALE** : Normandie Taxis Academy
- **STATUT JURIDIQUE** : SASU Au Capital De 1 000 Euros
- **NUMÉRO SIREN** : 937 842 672
- **NUMÉRO SIRET** : 937 842 672 00019
- **CODE APE** : 8553z (Enseignement De La Conduite)
- **SIÈGE SOCIAL** : 57 Rue Edouard Dupray, 76210 Bolbec
- **SIÈGE ADMINISTRATIF** : 85 Rue Léon Gambetta, 76210 Bolbec
- **CENTRE DE FORMATION** : 14 Rue De La République, 76210 Bolbec
- **REPRÉSENTANT LÉGAL** : M. Guillaume Friboulet
- **FONCTION DU REPRÉSENTANT** : Président Directeur Général

D'UNE PART,

### 2. LE STAGIAIRE

Nom Marital	Prénoms
Nom de Naissance	Lieu de Naissance
Adresse complète	Date de Naissance
Code Postal	Numéro de Sécurité Sociale
Téléphone Fixe	Ville
Profession	Téléphone Mobile
	Employeur
	Adresse de l'employeur
	Code Postal
	<b>Mail</b>

D'AUTRE PART,

### ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat définit les conditions dans lesquelles l'Organisme de Formation dispense des formations professionnelles destinées aux conducteurs de taxi.

Ces formations sont spécifiquement destinées à la formation initiale, continue, à la mobilité professionnelle ainsi qu'à la formation à distance en e-learning.

Le présent contrat définit les modalités de la formation professionnelle suivie par le Stagiaire dans le cadre de la formation initiale, continue, mobilité, et e-learning proposées par Normandie Taxis Academy.

Ces formations concernent le métier de conducteur de taxi, et le Stagiaire s'engage à suivre l'ensemble des modules proposés selon les modalités définies.

Les formations comprennent :

- Formation initiale (172 heures)
- Formation continue (14 heures, à renouveler tous les 5 ans)
- Formation mobilité (14 heures pour les conducteurs déménageant en Seine-Maritime)
- Formation e-learning (200 heures, distancielle)

## **ARTICLE 2 - NATURE DE LA FORMATION**

La formation est dispensée par **Normandie Taxis Academy**. Elle vise à développer les compétences professionnelles nécessaires pour exercer le métier de conducteur de taxi, avec des contenus diversifiés pour chaque type de formation.

### **2.1 Formations proposées**

L'Organisme propose les formations suivantes :

- **Formation Initiale** : Formation pour les conducteurs de taxi débutants (172 heures)
- **Formation Continue** : Formation destinée aux conducteurs expérimentés (14 heures)
- **Formation Mobilité** : Formation pour adapter les compétences à l'évolution du secteur (14 heures)
- **Formation E-learning** : Formation à distance sur 6 mois (200 heures)

### **2.2 Documents requis pour l'inscription**

**Le Stagiaire doit remplir un dossier d'inscription comprenant les documents suivants :**

#### **Formation Initiale :**

- Carte d'identité (Recto Verso)
- Permis de conduire (Recto Verso)
- Certificat médical délivré par un médecin agréé par la Préfecture de Seine-Maritime

#### **Formation Continue :**

- Carte d'identité (Recto Verso)
- Permis de conduire (Recto Verso)
- Certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi (CCPCT)
- Carte professionnelle de conducteur de taxi (Recto Verso)
- Dernière attestation de formation continue

#### **Formation Mobilité :**

- Carte d'identité (Recto Verso)
- Permis de conduire (Recto Verso)
- Certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi (CCPCT)
- Carte professionnelle de conducteur de taxi (Recto Verso)
- Dernière attestation de formation continue

#### **Formation E-learning :**

- Carte d'identité (Recto Verso)
- Permis de conduire (Recto Verso)
- Certificat médical délivré par un médecin agréé par la Préfecture de Seine-Maritime

La formation sera confirmée par l'envoi d'une convocation, et aucun Stagiaire ne pourra participer sans la validation de son inscription.

## **ARTICLE 3 - DURÉE DE LA FORMATION**

- Formation initiale : 172 heures
- Formation continue : 14 heures
- Formation mobilité : 14 heures
- Formation e-learning : 200 heures (distancielle)

Les dates et horaires seront définis en fonction des sessions disponibles, et la formation sera validée après réussite des évaluations.

## **ARTICLE 4 – CONDITIONS TARIFAIRES**

Les prix de la formation sont les suivants :

### **4.1 Formation Initiale**

- Montant : 2 499 € HT, non soumis à la TVA.

### **4.2 Formation Continue**

- Montant : 300 € HT, non soumis à la TVA.

### **4.3 Formation Mobilité**

- Montant : 499 € HT, non soumis à la TVA.

### **4.4 Formation E-learning**

- Montant : 1 999 € HT, non soumis à la TVA.

## **ARTICLE 5 - MODALITÉS DE PAIEMENT**

Les prix de la formation sont les suivants :

- Formation initiale : 2 499€ HT, non assujetti à la TVA
- Formation continue : 300€ HT, non assujetti à la TVA
- Formation mobilité : 499€ HT, non assujetti à la TVA
- Formation e-learning : 1 999€ HT, non assujetti à la TVA

Les paiements sont à effectuer avant le début de la formation, par virement bancaire.

En cas de non-paiement dans les délais, le Centre de Formation se réserve le droit de suspendre l'accès à la formation.

## **ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ANNULATION ET DE RÉTRACTATION**

Le Stagiaire dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat, conformément à l'article L. 121-21 du Code de la consommation. Passé ce délai, toute annulation sera soumise aux conditions suivantes :

- 50% du montant total de la formation seront facturés si l'annulation intervient moins de 7 jours avant le début de la formation.

- Aucune somme ne sera remboursée si l'annulation intervient après le début de la formation.

## **ARTICLE 7 - OBLIGATION DU STAGIAIRE**

Le Stagiaire s'engage à suivre la formation avec assiduité et à respecter le règlement intérieur du Centre de Formation. Il doit participer activement aux cours théoriques et pratiques et aux évaluations de la formation. Il s'engage à respecter les horaires et à notifier toute absence.

## **ARTICLE 8 - OBLIGATION DU CENTRE DE FORMATION**

Le Centre de Formation s'engage à dispenser la formation conformément au programme indiqué dans ce contrat. Il mettra à disposition les moyens nécessaires à la réalisation de la formation et assurera un suivi pédagogique régulier du Stagiaire.

## **ARTICLE 9 - ÉVALUATION DE LA FORMATION**

Une évaluation est prévue à la fin de chaque module ou à la fin de la formation complète. Le Stagiaire devra réussir les évaluations pour obtenir le certificat de réalisation. En cas d'échec, une session de rattrapage pourra être proposée.

## **ARTICLE 10 - REMISE DU CERTIFICAT**

A l'issue de la formation, et après validation des évaluations, le Stagiaire recevra un certificat de réalisation de formation, sauf dans le cas d'un échec à la formation ou d'une absence prolongée non justifiée.

## **ARTICLE 11 - FORCE MAJEURE**

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'une inexécution ou d'un retard dans l'exécution de ses obligations si cette inexécution est causée par un événement de force majeure. En cas de force majeure, les obligations seront suspendues jusqu'à la levée de l'événement.

## **ARTICLE 12 - RESPONSABILITÉ CIVILE**

Le Centre de Formation et le Stagiaire s'engagent à respecter toutes les règles de sécurité et à souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant tous les risques associés à la formation. Le Centre de Formation ne sera pas responsable des dommages survenus en dehors de ses obligations contractuelles.

## **ARTICLE 13 - CONFIDENTIALITÉ**

Le Centre de Formation et le Stagiaire s'engagent à respecter la confidentialité des informations échangées pendant toute la durée de la formation et après son terme. Toute violation de cette obligation pourra entraîner des poursuites.

## **ARTICLE 14 - TRIBUNAL COMPÉTENT**

En cas de litige, les parties s'engagent à tenter une solution amiable dans un délai de 30 jours. À défaut d'accord, le Tribunal de Commerce de Rouen sera seul compétent.

Coordonnées du Tribunal de Commerce de Rouen :

- Adresse : Palais de Justice, 76000 Rouen, France
- Téléphone : +33 2 35 98 77 77
- Email : tribunal.commerce.rouen@justice.fr

- Site internet : [www.tribunal-rouen.fr](http://www.tribunal-rouen.fr)

## **ARTICLE 15 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)**

Le Centre de Formation respecte la réglementation sur la protection des données personnelles. Les données collectées dans le cadre de la formation seront utilisées uniquement pour la gestion administrative et pédagogique de la formation. Le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité sur ses données personnelles.

Fait en double exemplaires à PARTIE RÉSERVÉE A L'ENTREPRISE	La date du jour PARTIE RÉSERVÉE AU CENTRE DE FORMATION
Signature Cachet de l'Entreprise	<p><b>NORMANDIE TAXI ACADEMY</b> Centre de Formation Taxi 14 Rue de la République 76210 Bolbec</p> <p>Représenté par Mr Guillaume FRIBOULET Directeur de l'Etablissement</p> <p>Signature Cachet du Centre de Formation</p>